

L'ÉCHO du Tescou

Bulletin municipal d'information, avril 2011

numéro
111



TIM BASTIAN

Dans ce numéro :

Le mot du Maire	2
Comptes rendus des Conseils Municipaux	3
Mais où est donc la poste ?	8
Avancement des travaux	9
Bien vivre ensemble	10
Calendrier des animations	11

Les sapeurs pompiers	13
La CUMA	14
Les Elections cantonales	15
Il y a 800 ans : Salvagnac	16
Association ELANS Concours de nouvelles	17
Pétanque Salvagnacoise Conservatoire de l'outillage	18
Courses cyclistes	19
Rando Challenge à Salvagnac	20
Les p'tits loups du Tescou Vide Grenier de l'Ecole Publique ..	21
2 Expositions	
Le mouton à carreaux	22
Syndicat de rivières	23
La page d'histoire	24
Bien à savoir	26



L'Echo du Tescou n° 111
Bulletin municipal de la Mairie de Salvagnac - Courriel : mairie.salvagnac@wanadoo.fr
Parution trimestrielle
Directeur de publication : Bernard Miramond
Ont participé : David Beneschi, Danièle Bonzom, Etienne Combes, Michèle Cornac, Jacques Déleris, Annie Feix, Georgette Gambazza, Audrey Lafon, Jean Lauzeral, Cyril Maddalena, Patricia Monteillet, Annette et Jean-Pierre Ramboz, Yves Raymond, Bernard Villaret, Suzanne Yates
Avec la participation des secrétaires de Mairie : Nicole Lutzen et Gisèle Maurel
Photos : Tim Bastian, Etienne Combes, Yves Raymond, Bernard Villaret
Mise en page : Tim Bastian

Le mot du Maire

Dans le bouillonnement des révoltes de certains pays Africains pour plus de démocratie et le partage des richesses, le drame que vit le Japon est un peu oublié par les médias. Il nous rappelle, une fois de plus, que malgré toute notre technologie, nous n'arriverons jamais à dompter la nature, ni empêcher les mouvements terrestres ou les aléas climatiques. Il faut apprendre à la respecter et à vivre avec l'environnement qui est le nôtre. Plus grave encore, la catastrophe de Fukushima remet fortement en question la politique énergétique du tout nucléaire, car, outre les morts qu'elle a provoquées dans l'instant, elle laisse des zones contaminées pour des millions d'années et universalise le danger. Même si, comme après chaque catastrophe, on nous assure que de nouvelles mesures de sécurité seront prises, le « cadeau » des déchets radioactifs stockés que nous laisserons aux générations futures sans savoir comment leur radioactivité évoluera est source de danger pour l'avenir.

Cette double catastrophe que subit le peuple Japonais ne peut nous laisser indifférents, et j'ai une pensée plus particulière pour une amie Japonaise et sa famille qui vivent dans notre commune depuis de nombreuses années.

Les élections cantonales se sont déroulées le 20 mars dernier. Il faut féliciter tous les candidats pour leur engagement et saluer M. Georges Paulin, pour sa réélection comme Conseiller Général du Canton. Son nouveau mandat, même s'il ne doit durer que trois ans, sera particulièrement intense

face à la réorganisation des collectivités territoriales conduites à marche forcée dans la fumée de redécoupages à visées politiciennes. Il aura fort à faire pour que nos zones rurales ne soient pas les grandes oubliées de cette réforme. Dans notre commune, la construction de logements sociaux intégrés au lotissement du parc avance normalement. Un nouveau quartier de Salvagnac se dessine, il prendra vie vers la fin de l'année.

Le budget 2011 sera voté avant la fin du mois d'avril quand toutes les dotations de l'Etat nous seront notifiées. Il s'articulera autour de projets à terminer : l'immeuble de l'espace Caraven Cachin, la traversée du village, entre autres, mais aussi l'entretien de la voirie communale et l'aménagement du jardin du couvent. Avec quels partenaires conduirons-nous ces projets ? En tant que président de la Communauté de Communes du Pays Salvagnacois, après avoir consulté les élus des communes du canton, j'ai proposé à Madame la Préfète que notre communauté de communes soit rattachée à celle du Pays Rabastinois (CORA). Cette proposition doit être étudiée par la commission départementale de coopération intercommunale puis validée avant la fin du mois de juillet par les services de l'état.

Une nouvelle aventure commence pour notre territoire. Il nous faudra rester combatifs et vigilants pour que cette fusion ne soit pas synonyme de déclin ou de marginalisation.

Bernard Miramond

Ce journal est le vôtre, il est à vous... Participez à sa rédaction !

2011 est désormais bien entamée et ce deuxième numéro de l'année vous apporte, chers lecteurs, de nombreuses informations sur l'activité municipale, sociale et associative de notre commune. Notre comité de rédaction est un groupe de travail, de réflexion et d'animation dont la composition n'est pas figée dans le marbre et est basée sur le volontariat. Toute Salvagnacoise ou tout Salvagnacois peut se joindre à nous le temps de la réalisation d'un numéro ou pour un certain temps, à sa guise.

N'hésitez pas à nous envoyer vos participations et réactions,

par courriel : mairie.salvagnac@wanadoo.fr ou par courrier. Au plan pratique, merci de nous transmettre vos textes sous format Word calibré pour une demi-page, soit un titre, 1500 signes et une photo de manière standard. A titre exceptionnel, le comité peut accepter une page, soit un titre, 3500 signes avec deux ou trois photos.

Pour le prochain numéro qui devrait paraître vers le 1^{er} juillet 2011, merci de nous faire parvenir vos courriers au plus tard le 1^{er} juin.

Le Comité de rédaction.



Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du mardi 11 janvier 2011

L'an deux mil onze le 11 janvier à 20 h 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Bernard MIRAMOND, Maire.

Présidence :

Monsieur Bernard MIRAMOND,
Maire

Présents :

Monsieur BALARAN Roland
Madame BONZOM Danièle
Madame BRUNWASSER Mireille
Mme CORNAC Michèle
Madame LAGARRIGUE Christel
Monsieur LECOMTE Olivier
Monsieur RAYMOND Yves
Monsieur VILLARET Bernard

Absent(s) excusé(s) :

Monsieur BENESCHI Pascal
Monsieur BOULZE Bernard
Monsieur CAVIALE Serge
Madame MILTON Nicole
Madame REYES Sophie
Madame YATES Suzanne

Secrétaires de séance :

Madame LAGARRIGUE Christel
et Monsieur VILLARET Bernard.

Avant d'aborder l'ordre du jour, Monsieur le Maire, renouvelle ses condoléances à Mme Michèle CORNAC et à Mme Nicole LUTSEN suite au décès d'un membre de leur famille.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver le dernier compte rendu 07 décembre 2010. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur CHARRUYER, du bureau d'études « Urba 2 D » afin d'aborder le premier point de l'ordre du jour de la séance intitulé :

Debat sur les orientations générales du PADD (Projet d'Amenagement et Développement Durable)

Monsieur CHARRUYER remet à chaque conseiller un document intitulé : « PADD » faisant suite au diagnostic territorial. Monsieur CHARRUYER présente ce document en vidéo projection. Il précise que les parties surlignées en vert sont des paragraphes rajoutés par rapport au diagnostic.

Ce PADD est construit autour de 5 thèmes : la politique d'aménagement, la politique d'équipement, la politique d'urbanisme, la politique de protection des espaces agricoles et forestiers et la politique de préservation et de remise en état des continuités écologiques. Tous ces thèmes ont été développés par des sous-thèmes qui seront exposés en réunion publique le 22 février 2011.

Engagement des dépenses d'investissement

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire d'engager certaines dépenses d'investissement sans attendre le vote du budget primitif 2011 et ce dans la limite légale des 25% des crédits ouverts au budget de l'exercice 2010. Le conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, donne pouvoir à Monsieur le Maire pour engager et régler ces dépenses.





TOUR DE TABLE

Locaux allées Jean Jaurès

› Madame BONZOM informe qu'elle a rencontré des responsables de la poste. Ils l'ont informé de l'ouverture de leur nouveau bureau sur les allées Jean Jaurès le vendredi 21 janvier 2011.

› Monsieur MIRAMOND signale que le plan d'aménagement des locaux antérieurement occupés par le lieu de vie a été adressé par courriel au responsable de l'enseigne VIVAL pour étudier la possibilité d'y installer l'épicerie.

› Monsieur MIRAMOND demande à Monsieur RAYMOND d'éventuelles nouvelles sur la future réouverture du café des sports ; ce dernier répond que le propriétaire devrait récupérer les clés à la fin du mois de janvier.

› Monsieur BALARAN rappelle le problème de voisinage dans le chemin de « Fort Mahon ». Monsieur le Maire répond que ce problème a déjà été évoqué lors d'un précédent Conseil municipal.

› Monsieur BALARAN signale que la porte des vestiaires du football n'a pas été réparée.

› Monsieur BALARAN demande à ce que tous les élus soient prévenus quand un décès survient dans la famille d'un élu.

› Monsieur LECOMTE propose de fixer une réunion avec les Présidents d'associations ; en accord avec Mme LAGARRIGUE et M. VILLARET, la date retenue serait le 25 ou 26 janvier 2011.

› Monsieur le Maire demande : qu'un panneau tenu à jour de toutes les réservations soit installé dans la salle omnisports et que divers travaux d'amélioration soient étudiés dans la grande salle de l'espace Caraven Cachin (ex salle du billard).

› Monsieur le Maire précise que si la commune pouvait vendre le local où se trouve actuellement le magasin « Vival », cette ressource aiderait financièrement à exécuter la rénovation du presbytère afin d'y aménager un espace culturel.

› Madame LAGARRIGUE informe que malgré des mouvements importants, les effectifs restent stables à l'école Canta Grelh.

› Madame LAGARRIGUE confirme que la loi, par mesure de sécurité, limite à 19 le nombre d'élèves dans la salle utilisée pour la sieste puisqu'il n'existe qu'une porte. Des travaux seraient à envisager pour créer une deuxième issue vue les effectifs dépassant le seuil de 19 élèves.

› Madame CORNAC signale que le chauffage reste souvent allumé dans la grande salle de l'espace Caraven Cachin.

› Monsieur VILLARET signale que le gros œuvre des logements sociaux devrait être terminé en mars 2011. La pose de la charpente devrait suivre.

› Madame BRUNWASSER demande où en est la vente des lots du lotissement du Parc. Monsieur le Maire répond qu'un panneau d'information a été commandé. Madame BRUNWASSER propose de

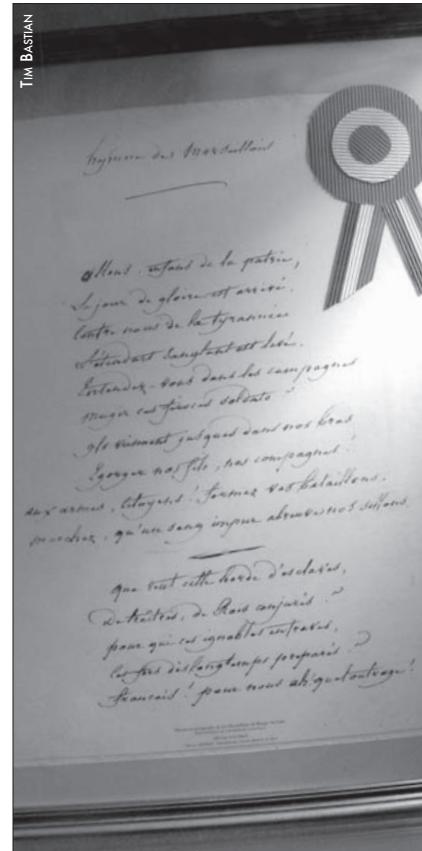
contacter des sites internet spécialisés.

› Monsieur RAYMOND signale que : - des photos sur Salvagnac sont en cours de prise de vue dans le cadre de la création d'enveloppes « prêt à poster » ; - et que quelques associations travaillent sur le projet « il y a 800 ans à Salvagnac ». Des conférences en juillet devraient avoir lieu et une journée animation dans les rues de la commune avec un repas médiéval a été fixée au 20 août 2011.

› Pour finir, Monsieur RAYMOND, informe que l'écho du Tescou sera distribué après le 17 janvier 2011, date des vœux présentés par Monsieur le Maire.

La séance est levée à 23h45.

Bernard MIRAMOND



Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du lundi 14 mars 2011

L'an deux mil onze le 14 mars à 20 h 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Bernard MIRAMOND, Maire.

Présidence :

Monsieur Bernard MIRAMOND,
Maire

Présents :

Monsieur BALARAN Roland
Monsieur BENESCHI Pascal
Madame BONZOM Danièle
Madame BRUNWASSER Mireille
Monsieur CAVIALE Serge
Mme CORNAC Michèle
Madame LAGARRIGUE Christel
Monsieur RAYMOND Yves
Monsieur VILLARET Bernard
Madame YATES Suzanne

Absent(s) excusé(s) :

Monsieur BOULZE Bernard
Monsieur LECOMTE Olivier
Madame MILTON Nicole
Madame REYES Sophie

Procuration données respectivement à Madame LAGARRIGUE et Monsieur BALARAN par Madame MILTON et Monsieur BOULZE.

Secrétaire de séance :

Madame LAGARRIGUE Christel et
Monsieur VILLARET Bernard

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approver le dernier compte rendu II janvier 2011. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

COMPTES ADMINISTRATIFS 2010

Les comptes administratifs suivants ont été adoptés à la majorité des voix et arrêtés comme suit :

COMMUNE

	INVESTISSEMENT	EXPLOITATION
Recettes	478 775,71 €	889 254,05 €
Dépenses	315 450,96 €	841 210,39 €
RESULTAT 2010	163 324,75 €	48 043,76 €
Résultat à la clôture de l'exercice précédent	-62 528,40 €	58 163,78 €
RESULTAT cumulé au 31 décembre 2010	100 796,35 €	106 207,54 €

Monsieur le Maire donne quelques détails sur divers montants.

Monsieur BALARAN demande s'il serait possible de connaître le montant de la dépense en électricité pour le stade. Une recherche sera faite.

ASSAINISSEMENT

	INVESTISSEMENT	EXPLOITATION
Recettes	51 563,24 €	35 732,87 €
Dépenses	53 904,78 €	63 456,20 €
RESULTAT 2010	-2 341,54 €	- 27 723,33 €
Résultat à la clôture de l'exercice précédent	- 7 450,85 €	50 680,19 €
RESULTAT cumulé au 31 décembre 2010	- 9 732,39 €	+22 956,86 €

Monsieur le Maire précise qu'il reste à faire les réseaux du chemin du Soleilhat + un poste de relevage et il y aura besoin de vider la lagune.

Monsieur VILLARET demande la cause du déficit en exploitation. Monsieur le Maire répond que cela concerne en majeure partie des frais d'étude pour l'assainissement non collectif. Cette somme de 23.800 € était budgétisée en dépenses sur le budget de l'assainissement et devait être reversée sur le budget de la commune. Cette écriture sera reportée sur le budget 2011.

LOTISSEMENT

	INVESTISSEMENT	EXPLOITATION
Recettes	0,00 €	66 875,03 €
Dépenses	66 875,03 €	498 429,34 €
RESULTAT 2010	-66875,03 €	-431 554,31 €
Résultat à la clôture de l'exercice précédent	0,00 €	-15 926,96 €
RESULTAT cumulé au 31 décembre 2010	-66 875,03 €	-447 481,27 €

Monsieur VILLARET fait le point sur la commercialisation de la vente des lots. Des agences immobilières ont été informées par courrier électronique et l'annonce a été mise sur divers sites immobiliers.

Les travaux restant à faire sont l'aménagement des espaces verts + le piquetage.



CAISSE DES ECOLES

	FONCTIONNEMENT
RECETTES	8498,00 €
DEPENSES	7989,61 €
RESULTAT 2010	508,39 €
RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT	540,02 €
RESULTAT CUMULE AU 31 décembre 2010	1 048,41 €

Nomination d'un agent stagiaire

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'en raison de la demande de la mise à la retraite de Madame MAURUC Marie-Louise et de l'augmentation du plan de charge du secrétariat (encaissement cantine et garderie), il conviendrait de prévoir le remplacement de cet agent par un temps COMPLET.

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré, DECIDE :

- › de créer un poste permanent d'Adjoint Administratif à temps complet
- › le titulaire de ce poste de travail aura une durée hebdomadaire de travail de 35 Heures,
- › il sera chargé des fonctions d'Agent d'accueil et d'enregistrement de diverses écritures de fonctionnement en comptabilité,
- › la rémunération et la durée de carrière de cet agent seront celles fixées par la réglementation en vigueur pour le cadre d'emploi concerné,
- › Monsieur le Maire est chargé de recruter le responsable de ce poste,
- › les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au Budget aux chapitres et articles prévus à cet effet,
- › la présente délibération prendra effet à compter du 1er avril 2011.

Renouvellement de la convention liant la commune et la fédération des œuvres laïques pour l'organisation du réseau jeune public

Cette convention arrive à échéance en juin 2011. Il convient d'envisager son renouvellement pour permettre l'organisation de la saison 2011/2012. Le montant de la participation de la commune est calculé au prorata du nombre d'élèves effectivement présents aux représentations sur l'une des bases proposées. Le tarif s'entend par enfant et par spectacle.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, décide de renouveler cette convention en optant le tarif de base soit 4,45 € pour l'année scolaire 2011-2012.

Demande de dérogation pour une inscription scolaire à Gaillac

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre d'une administrée, Directrice d'une école à Gaillac. Après avoir contacté Madame le Maire de Gaillac, cette personne sollicite une dérogation du Conseil Municipal afin d'inscrire sa fille à l'école sur la commune de Gaillac. Si la commune accepte, les frais de scolarité seront à la charge de la commune de Salvagnac. Mme LAGARRIGUE précise qu'elle rencontrera l'élu de Gaillac ainsi que l'administrée concernée afin de trouver une entente.

Permanences du bureau de vote pour les élections cantonales

Un planning est remis à chaque Conseiller Municipal. Chaque personne doit faire part d'un éventuel besoin de changement d'horaire à Monsieur le Maire 48 heures avant le vote.

Contrat de maintenance pour le monte charge de la boulangerie

Monsieur le Maire expose qu'il a contacté deux entreprises. C'est la société « OTIS » qui assure actuellement la maintenance de l'ascenseur qui a été retenue. Le coût annuel s'élève à 598 € TTC. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de faire affecter cette dépense aux charges du locataire.

Demande de subvention DETR auprès de la préfecture

Deux projets pourraient être concernés. Le premier projet concerne la réhabilitation de la grande salle de l'Espace Caraven Cachin (ex salle du billard) et le second est l'installation à la mairie des toilettes pour personnes à mobilité réduite.

Achat terrain

Monsieur le Maire informe que la SAFALT a adressé un courrier pour faire part de la vente d'un terrain de 12 935 m² sur la commune. Ce terrain est situé autour de la lagune. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de décider de son acquisition. Après en avoir délibéré, le Conseil donne son accord pour l'opération.

Logements HLM situés ancienne Gendarmerie

Monsieur le Maire rappelle : qu'afin de permettre la réalisation de logements sociaux, la commune par un acte du 12 novembre 1986, s'est rendue propriétaire d'un immeuble situé lieu dit « Chantilly ».

Considérant que le PACT du Tarn a une expérience concluante en matière de gestion de logements, le Conseil Municipal a mis à sa disposition cet immeuble par une convention d'une durée de 20 ans et ce à compter du 1er mars 1991.

Cette convention étant expirée au 28 février 2011, monsieur le Maire explique que des travaux importants sont à effectuer dans les logements sociaux. Deux options pour les réaliser sont possibles. Soit la commune fait elle-même les travaux et elle assurerait les locations, soit le PACT du TARN prend en charge ces travaux et il verserait en contrepartie une redevance annuelle de 1100 € révisable chaque année.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité d'établir un bail emphytéotique et donne tout pouvoir à monsieur le Maire pour signer tout acte notarié. Les travaux seront assurés par Habitat Social PACT 81 et une redevance annuelle de 1100 € révisable chaque année sera versée à la commune.

Dépenses diverses à inscrire sur le budget 2011

- › Rampe d'accès pour l'établissement de La Poste Allées Jean Jaurès (7267,16 € TTC)
- › Mise en place d'un monnayeur à l'église pour éclairer le Trésor d'art sacré pour le temps d'une visite (20 minutes). (1227,13 € TTC)
- › Achat de 100 chaises (2033,20 € TTC). Monsieur le Maire informe le Conseil, que l'association « les amis de la belote » propose d'acheter un transpalette pour manutention des équipements de la salle omnisports (podium etc.)

TOUR DE TABLE

› Monsieur RAYMOND informe qu'un projet d'enveloppes « prêt à poster » avec une mosaïque de trois photos de la commune est en cours de réalisation. Il précise que l'opération est gratuite pour la collectivité. Un tirage en 2000 exemplaires sera effectué. La mise à disposition du public de cette composition devrait avoir lieu le samedi 16 avril 2011.

› Monsieur le Maire informe que chaque Conseil Municipal du Canton devra prendre une décision sur le projet de la fusion des communautés de communes. Il précise qu'il a émis le vœu auprès de Madame la Préfète que la Communauté de Communes du pays Salvagnacois soit rattachée à la Communauté de Communes du Pays Rabastinois.

Locaux allées Jean Jaurès :

- › Madame BRUNWASSER demande si les responsables du magasin « VIVAL » se sont manifestés pour les travaux d'aménagement dans les locaux des allées Jean Jaurès.
- › Monsieur le Maire répond qu'une personne est venue pour prendre des photos de l'intérieur.
- › Monsieur le Maire sollicite le Conseil Municipal afin de rechercher une personne qui effectuerait les travaux de balayage et d'espaces verts de la commune. Cette personne serait employée en contrat CUI-CAE (contrat aidé) sur un temps complet.
- › Madame BRUNWASSER informe que la personne char-

Association Taekwondo Club 81

La Présidente de cette association sollicite le prêt à titre gracieux de la salle omnisports pour organiser la 4^e coupe du Tarn de taekwondo organisée le 03/04/2011. Monsieur le Maire rappelle qu'aucune location n'est gratuite. Cette association réglera la location et en compensation une subvention de 100 € lui sera versée.



La Poste

Monsieur le Maire informe qu'il a reçu un courrier du groupe « poste immo » lui signifiant que leurs locaux sur Salvagnac sont à vendre. Si la commune est intéressée, il faut leur donner réponse au plus tard le 31 mars 2011.

gée de l'entretien de l'église St. Pierre a refusé à l'association « Places en fête » d'organiser un concert au motif que c'est un lieu de culte.

› Monsieur RAYMOND informe que l'organisation de concerts dans les églises doit faire l'objet d'une demande auprès du comité paroissial au moyen d'un imprimé qu'il peut fournir, en disposant dans le cadre de l'association Culture et tourisme.

› Monsieur BALARAN renouvelle sa demande :

- pour l'envoi d'un courrier auprès de Monsieur le Directeur de la coopérative de blé pour traiter le problème de détérioration de chemins à Pech Agut.
- pour la pose de la porte du vestiaire du foot.



- > Monsieur BALARAN questionne sur l'avancement du projet de la traversée du village. Monsieur le Maire répond que le bureau d'étude J2C doit nous adresser un plan d'aménagement près du cimetière.
- > Monsieur BALARAN informe que les travaux se rapportant au « tourne à droite » sur la route départementale 28 sollicités auprès de M. Georges Paulin, conseiller général, ne sont pas prévus pour l'année 2011.
- > Madame LAGARRIGUE a demandé à l'association des amis de la belote de faire l'inventaire de tout le matériel de la grande salle de l'espace Caraven Cachin.
- > Monsieur VILLARET demande si les panneaux informant de la vente des lots du lotissement seront mis en place et Madame BRUNWASSER insiste pour qu'ils soient posés ou si ce n'est pas possible en interne, il faudra demander à une entreprise de le faire.
- > Monsieur MIRAMOND informe que le logement des Barrières vient d'être reloué pour environ 6 mois. Il sera nécessaire d'arrêter la location durant un ou deux mois afin d'y faire des travaux d'isolation.
- > Monsieur RAYMOND présente l'avancement du projet « il y a 800 ans » initié par le Conseil Municipal. La dépense s'élèverait environ à 2000 €. Le programme est en cours de finalisation.
- > Monsieur CAVIALE précise que les travaux d'aménagement de la traversée du village étant retardés, il faudrait réfléchir au stationnement dans le village, et en particulier à mettre un sens de circulation « chemin de la Péchique », faire un marquage au sol au bout de ce chemin.
- > Monsieur le Maire rappelle qu'il faudrait baptiser certaines rues ou routes et de projeter de numérotier les maisons.
- > Monsieur CAVIALE demande à ce que des travaux d'entretien soient effectués « chemin de Lagarde ».

Séance levée à 23 h 05.

Bernard MIRAMOND

Mais où est donc la poste ?



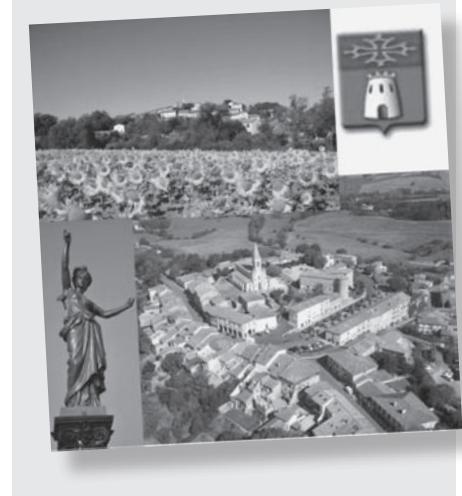
Nombreuses sont les personnes qui posent la question dans les commerces du village après avoir constaté la fermeture de l'ancien bureau signalé par une enseigne ancien modèle.

Depuis le début de l'année effectivement le bureau de poste a déménagé sur les allées Jean Jaurès dans un local flambant neuf et bénéficiant d'une rampe d'accès

pour personnes à mobilité réduite, comme le montre la photo jointe. Des problèmes de production au plan national de la nouvelle enseigne nous privent momentanément de ce moyen simple et rapide pour identifier le local pour qui le cherche. Ce n'est, paraît-il, qu'une question de jours, voire de semaines au plus.

Alors sachons rester patients !

Par ailleurs le bureau de poste (le nouveau !) va recevoir d'ici quelques jours des enveloppes prêtes à poster aux couleurs et à l'image de Salvagnac. Nous vous en livrons ici le cartouche image.





Lotissement du Parc - prise de vue le 3 avril 2011

YVES RAYMOND

Lotissement du Parc : la commercialisation des 12 lots de la 1ère tranche a commencé avec inscription sur des sites spécialisés, contact avec les professionnels de l'immobilier, les notaires et les constructeurs de la région sur les 3 départements. A ce jour quatre agences immobilières ont passé des conventions avec la mairie. Des constructeurs nous ont informé qu'ils étaient fortement intéressés.

Installation de panneaux d'information à l'entrée du lotissement, sur la RD999 au carrefour du chemin de Pelot et au carrefour des Bragards.

Logements sociaux :

Le gros œuvre est achevé à 90% en attente du passage des autres corps d'état. La pose de la charpente et de la structure des murs en bois a commencé le 28 mars pour environ 2 mois.

Le planning est toujours « nominal » et devrait permettre une livraison comme prévue.

Si nous restons toutefois tributaires de l'avancement des chantiers de Gaillac et Cahuzac, nous profitons de l'expérience acquise sur ces sites pour des technologies nouvelles (murs chauffants) et rendement énergétique de haut niveau.

Espace Caraven Cachin :

Le projet de réorganisation de l'ensemble est bien avancé avec intégration des espaces « Billard » et de l'ex-immeuble ADAMI. Une entrée principale avec

une belle perspective donnera accès aux diverses salles qui seront aménagées ou réaménagées.

En particulier réfection complète de la grande salle de réunion avec démolition de la rampe trop encombrante, dégagement d'un grand espace après le local des billards (qui ne sera pas modifié...).

Bien sûr ces travaux feront suite à la réfection de la toiture et la création de trois appartements : deux T3 et un T2 duplex.

Durant ces travaux, l'école de musique sera relogée le mercredi matin dans un autre local.

Déplacement épicerie :

Les démarches se poursuivent entre la Commune, la Communauté de Communes et l'enseigne VIVAL. Rappel : ce projet englobe le local actuel « comité des fêtes », le RdC de l'ancien lieu de vie jusqu'à l'entrée sur les allées Jean Jaurès et une partie du sous sol rue Gérard Roques.

Travaux divers :

Travaux de peinture à l'école

Rénovation de l'appartement des barrières (ex-école) pour nouvelle location.

Et bien entendu tous les travaux d'entretien et de dépannage qui font le quotidien de notre équipe des services techniques.

Avec la végétation du printemps, ils ne sont pas à court de travail.



« Bien vivre ensemble » ou tout simplement « Vivre ensemble »

Il nous suffit de parcourir notre quotidien, ou de surfer sur Internet à la rubrique « bien vivre ensemble » pour constater que si cette notion est un souci permanent de quelques uns d'entre nous, des mairies et des collectivités ou d'un certain nombre d'associations, force est de reconnaître que nombre de nos concitoyens ont une notion toute personnelle du confort de vie de son voisin.

Dans de nombreuses communes le sujet revêt une telle acuité, que les mairies édictent des règles en application de la loi, assorties de la menace de sanctions plus ou moins lourdes. Nous n'en sommes peut être pas encore là dans notre jolie petite commune rurale, mais il est toujours bon de rappeler quelques règles de savoir vivre ensemble.

Si vivre avec un chien, animal préféré des Français, est un réel plaisir pour chacun, il ne devrait pas devenir une nuisance pour les voisins, et faire que délaissant la vue de ce qui nous entoure, nous soyons obligé de regarder où nous mettons les pieds.

On peut aussi parler de ce qui constitue probablement le sujet

de la majeure partie des procès de voisinage : le BRUIT ! Celui-ci est, de très loin, la source principale de beaucoup de troubles physiques et psychiques chez nos concitoyens. Aussi est-il de plus en plus encadré par un arsenal législatif. Pour ce qui nous concerne un arrêté préfectoral en date du 25 juillet 2000, stipule en introduction : « Afin de protéger la santé et la tranquillité publiques, tout bruit anormalement intense causé sans nécessité ou dû à un défaut de précaution est interdit, de jour comme de nuit ».

Ne suffirait-il pas simplement de penser aux oreilles de son voisin et de regarder sa montre avant de démarrer une source de bruit ? L'article 19 traite en particulier des bruits en propriétés privées. « Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique et appareils bruyants ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- > Les jours ouvrables de 9h à 12h et de 14h à 20h.
- > Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 20h.
- > Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

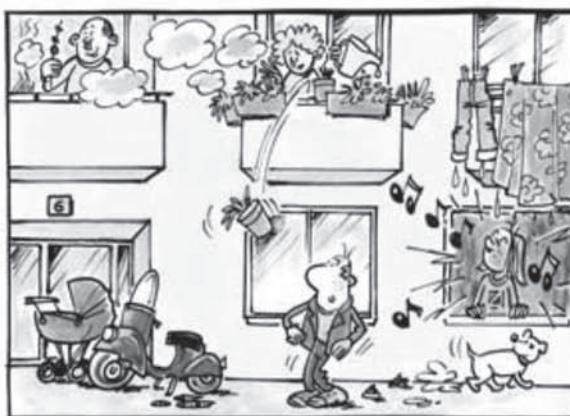
Comme dernier sujet nous

aborderons celui de l'affichage sur le domaine public, dont une lettre de la direction des routes du département vient de nous rappeler les règles applicables pour des manifestations temporaires. L'affichage qui nous semble, à juste titre, indispensable à la promotion de nos activités associatives et à l'animation de nos journées d'été, est souvent « hors la loi » et de façon inconsciente source de risque d'accident pour les usagers de la route. Il est donc désormais obligatoire de déclarer nos intentions d'affichage.

Un imprimé de déclaration a été transmis à toutes les mairies du secteur de Gaillac. Cet imprimé a été retransmis à toutes les associations et il est disponible au secrétariat de la mairie de Salvagnac. A lire absolument !!!

Enfin pour terminer ce premier article, nous espérons que vous, lecteurs assidus, n'hésitez pas à intervenir dans nos éditions sur ce sujet brulant. De façon courtoise, bien entendu, cela faisant aussi partie de règles du bien vivre ensemble,

Le comité de rédaction.





Calendrier des animations 2011

Avril

Dim 17 RANDO CHALLENGE
organisée par le CDRP et le Tescou en Marche. Tél. 05 63 47 33 70

Sam 23 ONE SHOT. Blues rock New Yorkais.
21h30 au Café Brasserie Culturel le TAURIAC CAFE Route 136 - Tauriac
Contact: 05 63 81 46 04.
Courriel: tauriac.cafe@orange.fr

Lun 25 Concours de pétanque,
Critérium des jeunes et concours officiel féminin en doublettes (4 parties) - St Urcisse.
Tél. 05 63 57 58 32

Jeu 28 NEW LINE UP OPEN STAGE. A lot of new songs and the same smiles ... with Luann - Kay - Jean Paul - Geoff - Roger - Hervé & Ken - Stuart.
20h00 au Café Brasserie Culturel le TAURIAC CAFE Route 136 - Tauriac
Contact: 05 63 81 46 04.
Courriel: tauriac.cafe@orange.fr

Ven 29 THOUSAND FATES. Rock progressif, expérimental mais... surtout fait par des jeunes du coin !
21h30 au Café Brasserie Culturel le TAURIAC CAFE Route 136 - Tauriac
Contact: 05 63 81 46 04.
Courriel: tauriac.cafe@orange.fr

Mai

Dim 1er LOTO du 3^e âge et du Tescou en Marche
14h30 - salle omnisports - Salvagnac

Dim 1er au Dim 8 « Les femmes dans les guerres ». Exposition réalisée par le Souvenir Français (Colonel honoraire Guy, Suzanne Yates) avec le support de Culture et Tourisme en Pays Salvagnacois. Présentation de documents écrits et photographiques sur la participation des femmes aux conflits armés. Salle d'exposition de la Communauté de communes aux Sourigous. Contact : 05 63 33 04 12.

Dim 1er au Sam 14 « Les conflits - La Résistance ». Exposition réalisée par Suzanne Yates avec le

support de Culture et Tourisme en Pays Salvagnacois. Présentation de documents écrits et photographiques Salle d'exposition de la Communauté de communes aux Sourigous. Contact : 05 63 33 04 12.

Dim 8 « Les chemins de Places en fête »
Rando/ballade pour petits et grands, RDV 9h30 base de loisirs des Sourigous, café offert. Randonnée de 7 km, 3 haltes proposées : conte, poésie et musique. Pique-nique sorti du sac. 15h00 : théâtre dans le pré en plein air avec la compagnie de TOC « Et le singe devint con ». 16h goûter musical. Gratuit - Salvagnac Organisé par Places en Fête Contact : 06 10 18 34 55.

Dim 15 Portes ouvertes base de loisirs des Sourigous.
Inauguration de l'étape équestre, de l'aire d'accueil de Camping cars, et ouverture au public de l'arboretum. Journée organisée par Culture et Tourisme en partenariat avec la Communauté de communes du Pays Salvagnacois.

Sam 21 Apéro musical et tapas : « Viva Espagna », de 14h00 à 18h thé dansant spécial Espagne, démonstration de danses des élèves de l'école El Barrit Andaluz, entrée 3 €.
20h repas-spectacle : animations sévillanes et Flamenco (guitare, chants, danses) - 20 €
Salle des fêtes - Montdurausse.
Contact/réserv. : 05 63 40 50 11.
raymond.hallet@hotmail.fr
Org. : Arts, Culture & Tradition

Sam 28 Fête internationale de la moto, animations (trial...), balade en moto, repas Beauvais sur Tescou. Organisé par Los Grinko soupapous. Contact : 06 13 41 05 02 ou 05 63 41 76 49

Dim 29 Tournoi de foot seniors organisé par « Les Rives du Tecou ». Contact : 05 63 40 59 17

Dim 29 Vide Grenier organisé par l'APE Canta Grelh. Ecole publique de Salvagnac de 9h à 18h. Installation à partir de 7heures.

Buvette et restauration sur place. Animation par une scène ouverte musicale. Contact et inscriptions : Carine Bigot au 06 84 92 09 27

Juin

Jeu 2 Concert par le Chœur Orthodoxe Bulgare Saint-Jean de Rila.

17h30 en l'église Notre dame de Salvagnac. Organisé par Culture et Tourisme en Pays Salvagnacois. Tél. 06 83 56 08 85

Sam 4 Concours officiel de pétanque en Doublette à Salvagnac.

Dim 5 Bourse Auto - moto - tracteurs avec exposition de véhicules des années 1960 à 1970 Entrée gratuite
Salle omnisports - Salvagnac. Organisé par l'APSA : 06 82 22 93 55.

Sam 18 Spectacle de Danse de fin d'année
21h - salle des fêtes - Montdurausse. Contact. 05 63 40 57 90

Sam 18 Journée du Conservatoire de l'Outillage du Pays des Bastides « La vigne et le vin »
Salvagnac. Contact : 05 63 33 55 07 ou 06 86 79 87 72.
Courriel : contact@copb81.fr

Sam 25 Kermesse de l'école St Joseph
Salle omnisports - Salvagnac

Juillet

Sam 2 et Dim 3 Auto cross et sprint car National. 3^e épreuve annuelle organisée par l'auto cross Salvagnacois sur le circuit des Planets à Saint Pierre. Tél. 06 26 22 04 39

Du Sam 2 au Ven 8 « Expos vagabondes » : peintres, sculpteurs, photographes, vidéastes... jalonnent un circuit d'expositions dans le canton de Salvagnac. Découverte du circuit en minibus avec accompagnateur ou par ses propres moyens. Organisé par Places en fête : 06 84 92 09 27.



Calendrier des animations

Dim 3 Concert de Gospel avec le groupe Swing Gospel.
17h30 en l'église Notre dame de Salvagnac. Organisé par Culture et Tourisme en Pays Salvagnacois.
Tél. 06 83 56 08 85

Ven 8 et Sam 9 « L'été de Places en fête »
Ven : repas et concert
Sam : 3^e journée des peintres, cochon à la broche, ball trap, DJ, spectacle de rue, expos... Salvagnac. Organisé par Places en fête : 06 84 92 09 27

Sam 9 juillet au Sam 6 Aout Art en Pays Salvagnacois XVI^e.
Invité d'honneur : Claude NICHAUD. Exposition de peintures à la Mairie de Salvagnac. Vernissage de l'exposition Sam 16 juillet à 18h00. Organisé en partenariat entre la municipalité de Salvagnac et Culture et Tourisme en Pays Salvagnacois.

Mer 13 Fête médiévale et républicaine.
19 h : Commémoration du 14 juillet 1789. Cérémonie devant la statue de la République, « Marianne », suivie du verre de l'amitié offert par la municipalité. A partir de 20 h : repas médiéval animé par l'association « Elixir ». Organisés par le Comité des fêtes, la municipalité et les associations Elans, Culture et Tourisme, Association Culturelle du Pays Salvagnacois, etc. En soirée grand bal républicain avec tir du feu d'artifice.

Ven 15 Conférence sur les Comtes de Toulouse : « grandeur et fragilité d'une puissante dynastie méridionale ». Par Jean Lauzeral, ancien Maire de Salvagnac, chercheur en histoire locale et régionale. Grande salle Caraven Cachin à 18 heures. Organisé par la municipalité avec plusieurs associations dans le cadre du projet « Il y a 800 ans à Salvagnac ». Renseignements Mairie : 05 63 33 50 18 ou 06 83 56 08 85.

Du Ven 15 au Ven 22 exposition « les Châteaux cathares en Occitanie ». Photographies de voyage par Daniel Sierra. Petite salle Caraven Cachin. Vernissage le Ven 15 à (heure AD) à l'issue de la conférence

Dim 17 vide grenier – Montgaillard.
Contact : 05 63 40 80 98

Jeu 21 Marché gourmand de producteurs à Tauriac. A partir de 19h à 23h. Inscriptions producteurs, Contact - Ass Avem leser : 05 63 40 51 76

Ven 22 Conférence sur la croisade des Albigeois : « Un christianisme sans croix et sans église. La religion des Cathares ». Par le Père Jordi Passerat, professeur à l'institut catholique de Toulouse. Grande salle Caraven Cachin à 18 heures. Organisé par la municipalité avec plusieurs associations dans le cadre du projet « Il y a 800 ans à Salvagnac ». Renseignements Mairie : 05 63 33 50 18 ou 06 83 56 08 85

Dim 24 Poursuite sur terre. Epreuve d'Auto cross comptant pour le Challenge Sud Ufolep. Organisée par l'auto cross Salvagnacois sur le circuit des Planets à Saint Pierre. Tél. 06 26 22 04 39

Jeu 28 Marché gourmand organisé par le Comité des Fêtes - Montdurausse

Ven 29, Sam 30, Dim 31 Fêtes générales de Montdurausse : bals, repas, concours de pétanque, feu d'artifice, etc. Organisées par le Comité des Fêtes. Contact : 06 82 31 11 28

Août

Lun 1er Concours de pétanque féminin (doublettes en 4 parties) et concours officiel triplettes St Urcisse. Tél : 05 63 57 58 32

Lun 1er Loto Inter-associatif au profit du CCAS. Organisé par l'union des associations salvagnacoises sur les allées Jean Jaurès à 20h30.

Du Ven 5 au Lun 8 Fêtes générales de Salvagnac : bals, repas, feu d'artifice, fête foraine, concours de pétanque, etc. Organisé par le Comité des fêtes : 06 10 14 77 80

Lun 8 Concours officiel de pétanque en Triplette à Salvagnac.

Sam 20 Journée médiévale. Il y a 800 ans à Salvagnac. A partir de 15h : Animations de rue, concert. Organisé par la municipalité avec plusieurs

associations dans le cadre du projet « Il y a 800 ans à Salvagnac ». Renseignements Mairie : 05 63 33 50 18 ou 06 83 56 08 85

Dim 28 Pique-nique lecture – Base de loisirs des Sourigous – Salvagnac. Organisé par l'association culturelle. Contact : 05 63 40 56 00

Septembre

Dim 11 Salon du livre et résultat du concours de nouvelles. Base de loisirs des Sourigous. Salvagnac. Tél. 05 63 33 78 99
Organisé par l'Association Culturelle

Sam 17 et Dim 18 : Journées du Patrimoine.

Tous les vendredis
Marché de Producteurs (volailles, pain, pâtisseries, fruits, légumes, confitures, produits laitiers, vins, plantes...) de 16h à 20h au village à Salvagnac.

Tous les dimanches
du 10 Octobre au 24 Avril :
Concours de belote
21h00, salle du billard à Salvagnac.

Conservatoire de l'Outillage du Pays des Bastides « les Barrières » Salvagnac

Ouvert de mi-juin à mi-septembre de 14h30 à 18h00
Ouvert hors saison sur rendez-vous.

Contact : 05 63 33 55 07 ou 06 86 79 87 72

Conservatoire de l'Outillage du Pays des Bastides La Sauzière Saint Jean
Uniquement sur Rendez-vous.

Contact : 05 63 33 54 17 ou 06 25 13 23 57

Courriel : contact@copb81.fr

Quand la sirène retentit sur les toits de Salvagnac ...



L'équipe des Sapeurs Pompiers 2010 / 2011 du Centre de Secours de Salvagnac

C'est que quelqu'un a fait le 18.

C'est que le CAT/CODIS a déclenché l'alerte

C'est que l'équipe d'astreinte ce jour-là, lâche tout sur le champ et se précipite au Centre de secours, se change, prend les ordres, le véhicule adéquat et se rend sur le lieu de l'intervention.

Sept minutes au maximum au départ de la caserne après le déclenchement de la sirène.

Le 18 :

Quand nous faisons le 18, notre appel aboutit au CAT (Centre de Traitement de l'Alerte) qui transmet l'alerte au CODIS (Centre Opérationnel Départemental d'Incendie et de Secours).

Le CODIS supervise et coordonne l'opération et détermine le volume et la nature des renforts.

L'équipe :

À Salvagnac, nous avons quatre équipes composées comme suit

- > Un chef d'agrès (responsable sous-officier)
- > Un conducteur (chaque véhicule demande un permis de conduire spécifique, dont la formation demande 2 semaines)
- > Deux équipiers (avec une formation sur 3 ans)
- > Un stationnaire qui dispose d'un matériel en relation avec le CODIS et l'équipe.

Chaque équipe est d'astreinte une fois par mois.

Les véhicules :

La caserne dispose de cinq véhicules spécialisés.

VSAV (Véhicule de secours aux Asphyxiés et Victimes), CCF (Camion Citerne Feux), FPT (Fourgon Pompe Tonne), VTP (Véhicule Transport de Personnel), VL (Véhicule Léger).

Les interventions :

De 6h à 22h, la sirène déclenchée par le CODIS retentit dans le village et l'équipe d'astreinte reçoit un bip.

Les volontaires lâchent leur travail sur le champ (les employeurs autorisent cet abandon de poste) et se rendent à la caserne où ils se changent, prennent les consignes du stationnaire et le véhicule approprié à l'incident.

Cela prend généralement moins de 10 minutes.

La nuit c'est-à-dire de 22h à 6h seuls les bips sont actionnés.

L'équipe sur place, en cas d'incidents corporels, contacte le SAMU, ou demande un médecin. Elle est en relation constante avec le stationnaire, en poste au Centre de Secours qui coordonne les communications.

Rendons hommage à ces femmes et hommes du feu, qui prennent sur leur temps libre pour améliorer leur formation et qui se rendent disponibles 24h sur 24 pour sauver des vies.

Les pompiers volontaires que j'ai rencontrés, m'ont tous dit « PASSION »

Au-delà de la passion, c'est une famille, un état d'esprit, une volonté qui les fait vibrer.

Leur seul enrichissement c'est la sauvegarde des hommes et des lieux où nous vivons.

Merci à Hugues, Alain, Bruno et les autres, qui m'ont si bien accueillie et renseignée.

Merci et bravo à eux. **VENEZ LES REJOINDRE**

Annie Feix



Interpellée par un panneau « CUMA » sur le bord de la route, j'ai posé la question :

Les autochtones m'ont rit au nez, les autres l'ignoraient aussi... Va voir Axelle !

J'ai donc rencontré Axelle Patoureaud, animatrice à la fédération départementale des Cumas.

Voici ce qu'elle m'a raconté :

« Une CUMA c'est une Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole. Ne sont concernés à la base que des matériels agricoles qui rentrent dans le cycle de production. Les Cumas ont démarré en 1945 avec le plan Marshall, pour soutenir la mécanisation de l'agriculture française. Les Cumas sont réservées à des agriculteurs inscrits à la MSA (Mutuelle Sociale Agricole) comme chefs d'exploitation et à toute personne ou organisme justifiant d'un intérêt agricole sur un territoire donné. Le principe de la coopérative est intangible : ce sont des gens qui s'associent, qui disent par avance ce qu'ils comptent faire et ça se matérialise par un engagement d'activité. Les coopératives sont des organisa-

les utilisées pas je vais quand même payer pour 10 h. On module la facturation : je ne vais pas payer les changements des filtres à huile, par exemple, mais je paye l'amortissement et les intérêts de l'emprunt qui a été contracté. Sur ces dix heures, je suis prioritaire, mais si j'ai besoin de 12h c'est possible. On essaye de réfléchir au mieux. On cherche à s'adapter, c'est toujours une réflexion de groupe. S'il n'y a qu'une personne qui dit « j'arrête », Eh bien désolé, elle reste engagée vis-à-vis des autres, ou elle trouve quelqu'un qui la remplace et qui prend sa charge, ou on lui facture sa part de charges fixes. En fait, chacun est responsable de l'investissement réalisé jusqu'à amortissement complet du matériel. C'est comme un tracteur qui appartient à un agriculteur qu'il l'utilise ou pas, il devra rembourser l'emprunt à la banque, régler l'assurance, etc. Dans un groupe engagé sur un tracteur (un tracteur c'est 800 h par an d'utilisation) si quelqu'un engagé pour 200 h veut partir, c'est 200 h de perdues soit ¼ du coût qui va être supporté par les autres. Donc on s'engage sur un prévisionnel de prix avec + ou - 10% mais pas plus. On est responsable jusqu'à 2 fois ses parts sociales souscrites. Les Cumas ont une aire géographique limitée.

Elles maillent le territoire, c'est ainsi que lorsque la Cuma locale ne dispose pas du matériel souhaité, on va dans une autre Cuma du moment qu'il y a une bonne entente. Moi, je suis sur 5 Cumas pour avoir le matériel dont j'ai besoin. J'utilise du matériel d'élevage or la Cuma de Salvagnac est plus spécialisée dans les céréales, donc je vais à la Cuma des Deux Monts. Je m'engage en ce moment avec la Cuma de Monclar de Quercy pour un coupeur-fendeur de bois.

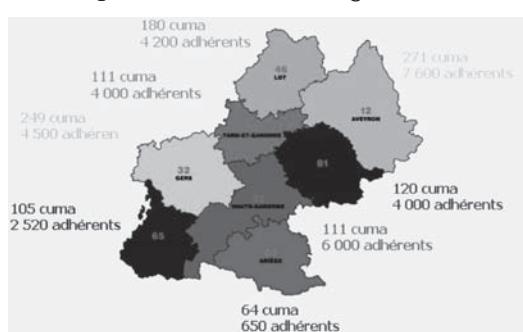
Certaines Cumas disposent de hangars d'autres pas. A Salvagnac l'essentiel du matériel est chez Jean-Claude Laur aux « Bragards ». Il n'y a pas de rémunération des responsables, il y a un partage du travail. Il arrive que chacun héberge du matériel. Chaque responsable a une liste des adhérents, pour combien d'unités d'hectares, d'unités de gros bétail, etc. Il sait où le matériel se trouve et surveille son entretien. Il peut faire appel aux autres en cas de travail à faire sur les machines... C'est lui qui réunit tout le monde pour le changement d'un outil par exemple, on fait l'étude économique et on peut convoquer le technicien machiniste de la fédération qui fait des propositions et qui nous conseille. La fédération est un appui, une relation avec les autres Cumas. Quelqu'un qui utilise tout son matériel en Cuma a 2/3 de charges de mécanisation en moins. Les gens qui ont pratiqué la Cuma sur du matériel très classique : enfonce pieux, charrue, tracteur, moissonneuse..., y ont pris tellement goût, ils trouvent que c'est tellement bien d'être organisé comme ça, qu'ils déclinent ce modèle sur des choses différentes, par exemple en 88, sur le territoire de Salvagnac et son canton on a créé un abattoir de volailles et un laboratoire multi-produits. Et actuellement une association se constitue pour entre autres acheter et partager du matériel de jardinage sur ce modèle. » Depuis la nuit des temps, les paysans travaillent en commun.

Voilà, je sais un peu mieux ce qu'est une Cuma, mais si vous voulez en savoir plus, je vous conseille d'aller sur le site de la Fédération Nationale www.france.cuma.fr

Merci à Axelle pour avoir éclairé ma lanterne.

Annie Feix

Une Cuma quès'aco ?



tions très particulières. Ce sont des sociétés de personnes physiques et morales ; il faut d'abord que les gens s'entendent et décident ensemble de ce qu'ils vont faire.

On verse à la CUMA du capital social. C'est l'argent qui va servir à acheter le matériel, mais chacun à proportion de l'utilisation prévue. Moi, par exemple, je suis dans la CUMA de Salvagnac et je suis engagée sur 10 heures de tracteur - bien évidemment le tracteur tourne bien plus de 10 h dans l'année - si je ne

Nous venons d'élire nos Conseillers Généraux représentants des Cantons au Département.

Mais, c'est quoi un Conseiller général ?

J'ai donc demandé à Michèle Couture, professeure d'histoire de m'éclairer sur le sujet :

La création des départements

À la veille de la Révolution française, l'organisation territoriale du royaume est « d'une extrême complexité » : les circonscriptions administratives, militaires, ecclésiastiques, judiciaires, fiscales ne se recoupent pas systématiquement. Pour les contemporains, c'est sans doute la notion de provinces qui décrit au mieux l'espace vécu.

Le 7 septembre 1789, l'abbé Sieyès propose à l'Assemblée Nationale l'élaboration d'un plan de réorganisation administrative du royaume.

Dès le 11 novembre 1789, l'Assemblée Nationale Constituante adopte le découpage en départements dont les noms sont choisis en fonction de la géographie et de l'hydrographie.

La taille de chaque département a été établie afin qu'il soit possible de se rendre au chef-lieu en moins d'une journée de cheval depuis n'importe quel point de leur territoire. Cette organisation proposée par Jean Cassini (géographe et cartographe) visait à homogénéiser le découpage du territoire français tout en conservant une administration locale, mais en retirant les spécificités des provinces, considérées comme provenant essentiellement des priviléges de l'aristocratie locale.

Les institutions départementales organisées en 1790 furent remaniées dès 1795 puis en février 1800 (loi du 28 pluviôse an VII). Les départements furent redécoupés en arrondissements (qui remplaçaient les districts), cantons et communes (notre canton comprend 8 communes). Du point de vue administratif, furent créés les préfectures et sous-préfectures, ainsi que les conseils généraux. Mise à part la loi du 10 août 1871 qui créa la commission départementale et instituera l'élection du conseil général au suffrage universel avec le canton comme circonscription électorale, l'organisation des départements restera inchangée jusqu'en 1982. Cette année-là, le vote de la loi de décentralisation (loi Defferre) étendit les compétences des conseils généraux de département et leur donna plus de poids dans la vie économique nationale.

Enfin, la loi du 2 mars 1982 transféra l'exercice de l'exécutif, jusqu'alors détenu par le préfet de département, au président du conseil général.

Fonctionnement

Les conseillers généraux sont élus au suffrage universel direct uninominal à deux tours, à raison d'un conseiller par canton. Les mandats sont de six ans, avec renouvellement par moitié tous les trois ans.

Le conseil général élit en son sein une commission permanente (composée d'un président et de plusieurs vice-présidents), qui est l'organe délibérant du département. Le président est le chef de l'administration départementale.

Compétences

Les principales compétences du conseil général sont :

L'aide sociale (forme légale d'assistance) :

- > La protection de l'enfance : dont la protection maternelle et infantile,
- > L'aide sociale à l'enfance et la prévention spécialisée,
- > L'insertion des personnes en difficulté, RSA,
- > L'aide aux personnes handicapées et âgées,
- > La prévention sanitaire

La voirie : gestion des routes départementales et routes nationales d'intérêt local, des transports et des transports scolaires par autocar ;

L'éducation : gestion matérielle des collèges ;

La culture : archives départementales, bibliothèque départementale de prêt,

Le patrimoine architectural et muséal ;

Le développement local : aides aux associations, aux communes.

Le financement des SDIS (Pompiers).

La loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales a engagé une nouvelle vague de décentralisation. Les conseils généraux se voient alors attribuer de nouvelles compétences en matière de :

Transport : gestion du réseau routier national transféré en grande partie (devenu réseau routier départemental ou national d'intérêt local),

Gestion des ports maritimes de pêche et de commerce ;

Action sociale : programmes de santé, utilisation d'un schéma gérontologique,

Suivi de l'élimination des déchets ménagers ;

Logement : gestion du fond solidarité pour le logement (FSL) et du fond d'aide à l'énergie

Education : recrutement et gestion des personnels techniques, ouvriers et de services (TOS) ainsi que la restauration scolaire des collèges

Culture : transferts de certains domaines patrimoniaux, archives départementales, musées, bibliothèques, schémas départementaux des enseignements artistiques.

Les conseillers généraux élus cette année ne siégeront que 3 ans à cause de la loi du 16 décembre 2010. En effet, celle-ci prévoit le remplacement des conseillers généraux et des conseillers régionaux par un nouveau type d'élus locaux : le conseiller territorial, qui siègera dans l'instance délibérante du département et de la région. Celui-ci sera élu au scrutin majoritaire à 2 tours au niveau du canton. Sont aussi prévues des dispositions renforçant et simplifiant l'intercommunalité avec pour objectif de voir le territoire entièrement couvert en 2013, ceci devant permettre une fusion plus simple des communes.

Merci Michèle, j'ai tout compris.

Annie Feix



1211 – 2011 - Il y a 800 ans : Salvagnac au cœur de la Croisade des Albigeois...

Le travail des associations qui participent au projet avance bien et la programmation des journées en juillet et août se précise. Il y a bien encore quelques inconnues, mais d'ici juillet tout devrait se concrétiser. La dernière réunion, le 25 mars, a permis de faire l'état des actions suivantes :

1- Conférences.

Les deux conférences sont désormais confirmées et programmées :

- La première sera faite par Jean Lauzeral le vendredi 15 juillet à 18 heures dans la grande salle de l'espace Caraven Cachin. Elle aura pour titre : « Les Comtes de Toulouse. Grandeur et fragilité d'une dynastie méridionale ».
- La deuxième sera faite par le Père Jordi (Georges) Passerat, professeur à l'institut catholique de Toulouse également dans la grande salle Caraven Cachin. Elle aura pour titre : « Un christianisme sans croix et sans église. La religion cathare ».

2- Bibliothèque.

La collecte de livres est toujours en cours et s'annonce très intéressante.

3- Crédit d'événements.

- Cœur du projet. La programmation des animations est un peu plus avancée, même s'il reste des zones d'ombre. La première animation aurait lieu pendant le repas médiéval qui sera organisé le 13 juillet en soirée à l'occasion de la fête nationale. La troupe « la forge aux légendes » présenterait quelques scènes médiévales pendant le repas. La deuxième animation reste toujours fixée au 20 août avec la troupe « Comme des gosses » et sera basée sur des ateliers de village. Cette deuxième journée sera plus spécialement tournée vers les familles et les enfants.

- Habits d'époque. On envisage de demander aux salvagnacois de s'habiller en costume d'époque pour la circonstance. Les recherches du comité n'ont pas donné de

résultat satisfaisant. Compte tenu des options retenues pour les animations, l'initiative sera laissée à chacun de faire comme il le sent.

- Animations avec chevaux et cavaliers. Action toujours en cours. Recherche de contact avec des spécialistes de spectacle médiéval à cheval.

4- Visites guidées.

- Projet qui reste non concrétisé pour l'instant : Crédit de panneaux à mettre en place dans différents endroits du village.

5- Expositions.

- L'exposition « Les châteaux du Sud Ouest, dits « Châteaux Cathares », est confirmée dans la petite salle Caraven Cachin. Photo reportage et textes par Daniel Sierra. L'exposition serait inaugurée le soir de la première conférence et durerait jusqu'à la deuxième conférence, voire plus longtemps.

Le projet de concert en l'église Notre Dame ou dans un autre lieu prend tournure. Le concert de musique médiévale aurait lieu lors des journées du patrimoine, le samedi 18 septembre. Contact en cours, en attente de devis.

Contact :

Organisation Journée Médiévale.
Mairie (Yves RAYMOND).

Tel. : 05 63 33 50 18 ou
06 83 56 08 85.

mairie.salvagnac@wanadoo.fr



Scellé de Raimond VII, Comte de Toulouse

Sortie Accrobranche et veillée Trappeur

L'association ELANS organise le 18 juillet prochain en partenariat avec la commission Petite Enfance de la Communauté de Communes du Pays Salvagnacois une journée pour les ados âgés de 11 à 15 ans habitant les communes du canton de Salvagnac.

La sortie se fera à l'accrobranche de MONTECH, commune du Tarn et Garonne située à 45 kilomètres de Salvagnac. Rendez vous à 10 heures à la base de loisirs des Sourigous. Retour vers 18h30 au même endroit.

La veillée commencera au retour de l'accrobranche. Elle sera agrémentée d'un repas Trappeur suivi d'une veillée.

Fin de soirée prévue à 22h30.

Contacts et inscriptions avant le 1^{er} juillet auprès d'Audrey Lafon, référent ado et communication de l'association.

Tel : 06.07.08.98.23.

Courriel : audrey.doudou.anim@wanadoo.fr



ÉQUIPE DE LOISIRS ET D'ANIMATIONS SALVAGNACOISES



A vos plumes ! Le CONCOURS DE NOUVELLES est relancé !

Vous avez jusqu'au 15 juillet 2011 pour écrire une histoire de 6 à 8 pages qui devra obligatoirement commencer par la première phrase du roman de Jean-Paul Dubois: Prends soin de moi.

"Quand je repense à toute cette histoire, à la façon dont les choses se sont déroulées, à mon comportement, j'ai honte".

La participation au concours est de 5 €.

L'an dernier vous avez été quelques-uns du canton à surprendre le jury par la qualité de vos œuvres. Cette année épatez-nous !!

Vous trouverez le règlement du concours en ligne sur :

www.culture-et-tourisme81.fr

www.bonnesnouvelles.net

www.lislesurtarn.info

www.o-p-i.fr/7alire

Les 10 nouvelles sélectionnées seront annoncées le 28 Août lors du pique-nique lecture et ultérieurement sur le site www.culture-et-tourisme81.fr.

Le résultat des 3 nouvelles gagnantes sera dévoilé le 11 septembre au cours du salon du livre

Les œuvres seront diffusées sur le site www.culture-et-tourisme81.fr.

Un recueil sera disponible à la bibliothèque.



Pétanque Salvagnacoise

Compte rendu de l'assemblé générale 2011

Une minute de silence est observée en début de séance à la mémoire de Mr Icher, Président de la pétanque Salvagnacoise de 1972 à 1982. En matière de bilan, on observe que l'effectif de la pétanque Salvagnacoise est passé de 35 licenciés en 2009 à 32 cette année, mais que si la participation aux concours a progressé, la fête organisée pour les cinquante ans n'a pas eu le succès escompté. La journée PétaFoot organisée à Montgaillard a, elle, en revanche, bien marché. Au plan des équipements, merci à la Mairie pour la mise en place de l'éclairage des terrains de l'église au mois de juin. Les joueurs ont ainsi pu se retrouver tous les jeudis soir de l'été pour jouer. Au plan financier, l'association grâce à une gestion ri-

goureuse du nouveau bureau peut afficher des comptes en équilibre. Préparation de la saison 2011 : Inscription d'une équipe en championnat des clubs par équipe. Chaque licencié se verra offrir un T-shirt avec la licence. Si la générosité des sponsors le permet, un sweater et un coupe-vent seront aussi offerts. Les personnes souhaitant participer aux championnats individuels doivent se faire inscrire au plus tôt. Les frais de participation sont pris en charge par le club. Les concours officiels auront lieu le samedi 4 juin pour les doublettes et le lundi 8 août pour les triplettes. Les dates des concours internes seront déterminées ultérieurement. Pour ce qui concerne le terrain couvert



Eric Ménéguz, à gauche sur la photo, vient renforcer l'équipe dirigeante de l'association.

le bureau mène une réflexion sur un lieu plus adapté que la serre à moyen terme. Un budget de 500€ pour remise en état de la serre est prévu pour 2011.

Composition du Bureau directeur : Eric Ménéguz sera coopté au bureau. La prochaine assemblée générale sera appelée à confirmer cette cooptation.

Information pour les licenciés.

Pour ceux qui n'ont pas encore renouvelé leur licence, vous pouvez les déposer à la boulangerie « le fournil Salvagnacois », accompagné du règlement de 30€ et du certificat médical. David Benesch

Conservatoire de l'Outillage du Pays des bastides

C'est reparti pour une saison qui devrait être très animée.

Le planning des visites d'associations et d'écoles est déjà bien garni. Si vous connaissez des groupes qui cherchent une sortie intéressante n'hésitez pas à leur suggérer notre musée.



La saison régulière avec ouverture au public de 14 h 30 à 18 h tous les jeudis, samedis et dimanches commence en juin et dure jusqu'en fin septembre après les journées du patrimoine. Les visites sur RdV sont toujours possibles durant cette période.

Le dimanche 19 juin, c'est la Journée d'Ouverture aux Barrières avec sa poule farcie et ses stands d'anciens métiers et de producteurs locaux. Cette année, nous avons passé commande d'un grand beau soleil et surtout moins de vent qu'en 2010 !!!

Le groupe occitan « BRIN D'AIR D'OC » sera là bien sûr et reviendra avec ses animations de danse traditionnelle pour la Soirée Occitane du samedi 06 novembre à la Sauzière St Jean.

Prenez vos agendas et notez bien ces dates.

L'exposition annuelle portera sur un sujet local : la vigne et le vin. Avis aux amateurs !

En attendant vous pouvez continuer à admirer celle de l'an dernier (du Blé au Pain) à l'Office de Tourisme aux Sourigous jusqu'en septembre.

Quant aux travaux, le bardage du

hangar a été livré et d'ici juin nous espérons avoir le temps de le monter; si de bonnes volontés veulent nous donner un coup de main, nous leur ferons une place avec plaisir.

L'intégration au réseau des musées départementaux et régionaux a été réalisée courant 2010. Nous continuons la mise sur site internet de l'inventaire et la réorganisation générale des objets et outils. Enfin le tracé d'une liaison par sentier de randonnée entre les Barrières et la Maison Forestière de Sivens devrait permettre des sorties familiales agréables et instructives, jalonnées de panneaux de métiers anciens installés avec la collaboration du Tescou en Marche.

Bernard Villaret
Conservatoire de l'Outillage du pays des Bastides :
Tél. 05 63 33 55 07 (Conservateur)
ou 06 86 79 87 72 (Président)
contact@copb81.fr - www.copb81.fr

Salvagnac à l'heure de la « petite reine »

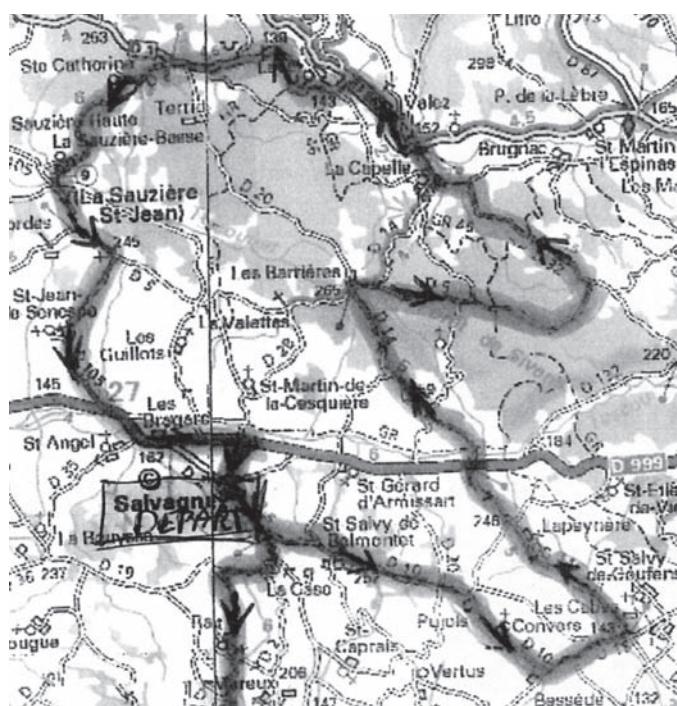
En attendant le passage du Tour de France le long de la vallée de la Vère dans la journée du 13 juillet lors de l'étape Carmaux Lavaur, Salvagnac va voir deux compétitions, plus modestes, emprunter le territoire de la commune.

Dimanche 5 juin. Tour du Tarn Cadets.

Entre 11 heures et 17 heures, le « Saint Sulpice Vélo Sport » va investir le village pour une partie de la 4^e étape du tour du Tarn cadets.

Après le départ donné devant la Mairie, les concurrents vont emprunter successivement la RD2 puis la RD 10 (St Salvy Belmontet – Convers), rejoindre les Barrières par la RD 14, puis via la RD 5 et la RD 32, passer à La Capelle avant de Traverser Laval sur la RD 1 pour rallier La Sauzière St Jean par la RD 8. Ils reviendront ensuite sur Salvagnac par la RD 105 via St Jean de Senespe, la RD 999 et la côte du Dragon (Grand prix de la Montagne !). Après un passage dans le village, ils partiront vers l'arrivée à Saint Sulpice par la RD 2 puis Raust, Grazac et Mezens.

Un arrêté du maire interdit le stationnement de tous véhicules sur le parcours dans le village, RD 2, Allées Jean Jaurès et rue du docteur François Gary. L'organisation détaillée et les contraintes pour la circulation seront diffusées par voie de presse quelques jours avant la course.

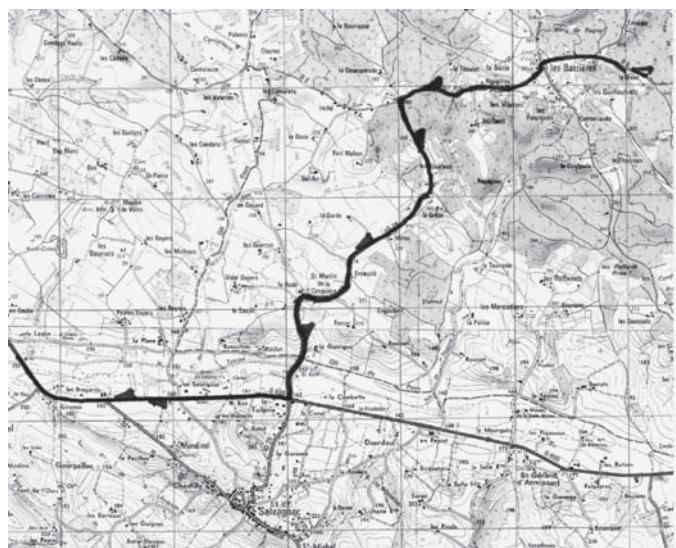


Parcours du Tour du Tarn Cadets

Jeudi 16 juin. La route du Sud Cycliste. La dépêche du midi.

La première étape de l'épreuve organisée par la Dépêche du midi conduit les coureurs de Castres à Samatan (Gers), via Cordes et Castelnau de Montmiral puis Les barrières et la RD 999 vers Villemur sur Tarn.

La caravane traversera les Barrières vers 12h20, et les coureurs y passeront environ une heure après, entre 13h20 et 13h40. Dix minutes après ils prendront la



Parcours de la Route du Sud sur la commune de Salvagnac

RD 999 à La Canal après la traversée du Tescou. Des restrictions de circulation seront mises en place par le département pour la durée des passages.



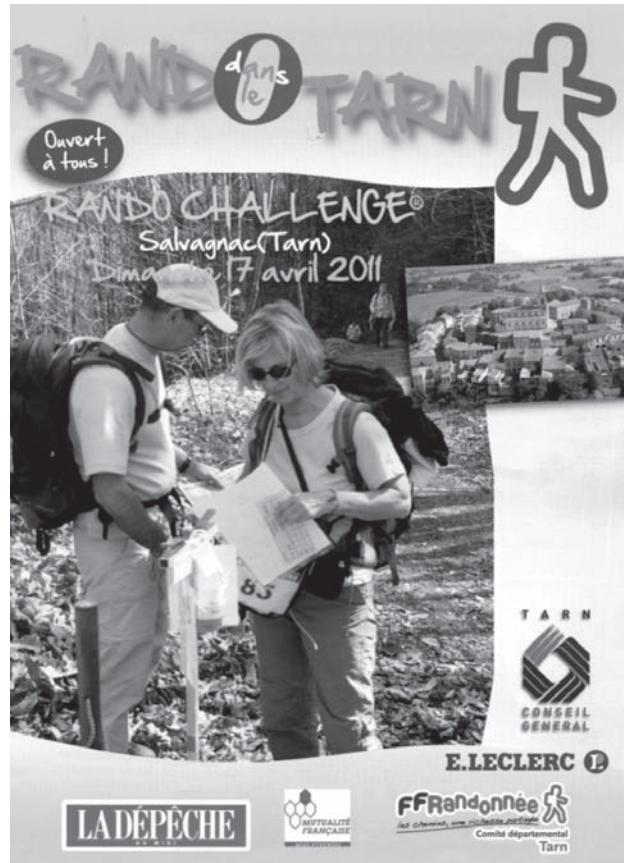


Rando Challenge à Salvagnac

Dimanche 17 avril

Robert AZAÏS, président des comités départemental et régional de randonnée pédestre déclarait dans les lignes de la dépêche du midi : « Le Rando Challenge utilise les chemins tracés dans la campagne. Les organisateurs et les participants conçoivent un partage et un respect de la nature. A travers notre organisation, nous voulons faire connaître les paysages remarquables et les patrimoines locaux. Nous devons apprendre à les connaître, pour les respecter les transmettre dans les meilleures conditions. Notre volonté est donc de ne laisser aucune trace, aucune dégradation après notre passage, pour que, dès le lendemain, les promeneurs puissent goûter les plaisirs de la nature. D'ailleurs, les bénévoles passent ensuite sur le parcours du Rando Challenge pour ramasser tout ce qui pourrait avoir été laissé par quelques oublious. C'est aussi dans cet esprit de respect que nous vendons des gobelets réutilisables au lieu des gobelets de plastique, pour les pique-niques et les pots de l'amitié ».

La journée se déroulera cette année à Salvagnac et empruntera les sentiers de randonnée du Pays Salvagnacois. Elle est organisée par le « Tescou en marche » en partenariat avec le comité départemental de randonnée pédestre avec le support du conseil régional Midi-Pyrénées, du conseil général du Tarn, du Pays du Vignoble Gaillacois, Bastides et Val Dadou, la municipalité de Salvagnac et le crédit agricole Nord Midi Pyrénées.



Au programme de cette journée ludique et conviviale dont le centre sera implanté à la salle omnisports :

Les épreuves sont ouvertes à tout public organisé en équipes de 2, 3 ou 4 personnes. Elles se déroulent selon trois formules :

* Découverte : Marche à la vitesse de 3 km/h sur un parcours jalonné sur le terrain et tracé sur une carte IGN (extrait fourni). Distance maxi 12 km.

* Expert : Marche à la vitesse de 4 km/h sur un parcours tracé uniquement sur la carte IGN remise au départ de chaque équipe. Distance maxi 18 km.

* Super : L'itinéraire à suivre est remplacé par des points

de passage obligatoires mais le parcours entre les points est libre. Une feuille de route avec la définition des points de passage est remise au départ. Elle comporte le gisement et une distance à partir du point de passage. Les cartes sont vierges de surcharge. Vitesse de marche 4.5 km/h. distance maxi 20km. Pour les trois versions : Découvrir sur le circuit des bornes à localiser sur la carte et répondre à des questions portant sur la faune, la flore, l'histoire, le patrimoine ou l'observation.

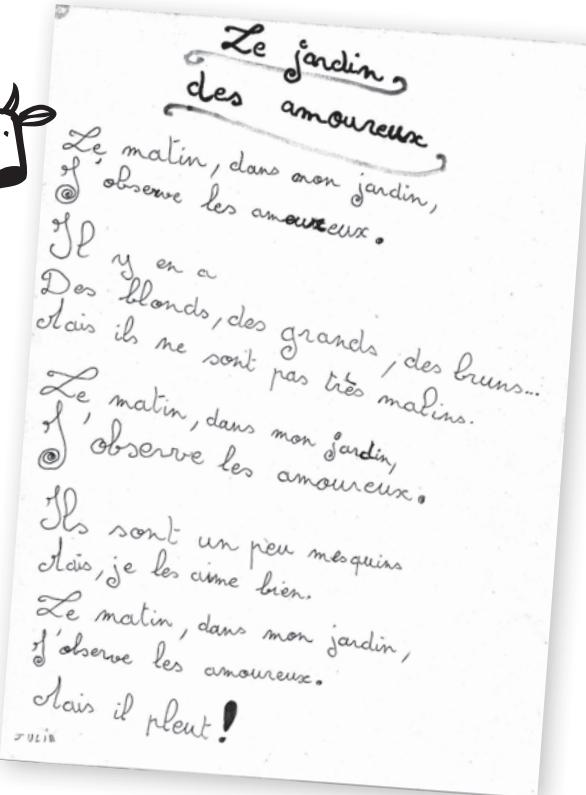
En matière d'équipement : prévoir des vêtements et chaussures adaptés, ainsi que le pique-nique du midi qui sera pris sur le parcours « repas sorti du sac ». Pour le Rando Challenge Super, prévoir une boussole, une règle et un stylo (par équipe).

8 h30 : accueil à la salle Omnisport, petit déjeuner offert

9 h00 : Départs des équipes Super et Expert, 9 h30 départ des équipes Découverte

16h30 : remise des récompenses, pot de l'amitié offert par la municipalité de Salvagnac.

Les p'tits loups du Tescou



L'Echo du Tescou est la parole des Salvagnacois, cette page réservée aux enfants est la parole des jeunes...

Du haut de leurs "3 pommes" jusqu'à leur adolescence, leur perception de la vie, leur langage permettent d'aborder sous un nouvel éclairage, le monde d'aujourd'hui, et ainsi la vie à Salvagnac.

Laissons la parole aux enfants !

Rappel: Il existe 3 boîtes aux lettres de «l'Echo du Tescou» une dans chaque école (publique et privée) et une à la bibliothèque.



Vide Grenier de l'Ecole Publique

L'Association des Parents d'Elèves de l'École Publique Canta Grelh à SALVAGNAC organise un **VIDE GRENIER**
le 29 mai 2011 de 9h à 18h

La manifestation aura lieu à l'école même, rue Gérard Roques (ou en cas de mauvais temps à la salle omnisports de Salvagnac). Elle est accessible aux particuliers pour la somme de 3 €/m et aux brocanteurs pour la somme de 5 €/m (nombre d'emplacements limités pour les professionnels). Installation à partir de 7h00. Sur place, l'association tiendra une buvette et proposera une restauration rapide. Une scène ouverte musicale animera la manifestation (Cie du Toc, percussions, etc...) Pour participer, contacter le 06 84 92 09 27. Une fiche d'inscription et le règlement vous seront envoyés.

L'équipe de l'APE Canta Grelh





Deux Expositions

Salle de la Communauté de communes aux Sourigous



« LES FEMMES DANS LES GUERRES »

Commémoration de la Victoire en Europe

le 8 Mai 1945

Du 1^{er} Mai au 8 Mai

Exposition réalisée par le Souvenir Français (Colonel honoraire Guy) avec le support de Culture et Tourisme en Pays Salvagnacois.

Présentation de documents écrits et photographiques sur la participation des femmes dans les Guerres.

Du 1^{er} Mai au 15 Mai

« LES CONFLITS - LA RESISTANCE »



Exposition réalisée par Suzanne Yates avec le support de Culture et Tourisme en Pays Salvagnacois.

Présentation de documents écrits et photographiques sur la 2^e guerre mondiale en France et la résistance française

Suzanne Yates

Le Mouton à Carreaux



C'est une ludothèque, lieu d'échanges et de rencontres, qui offre la possibilité aux parents, grands-parents, amis et nounous de divertir les petits de 0 à 3 ans.

L'emprunt de jouet possible pour la maison est de 30 cts d'euro par semaine, L'adhésion étant de 10 euros par an.

Venez nous rejoindre les jeudis de 9h à 12h, rue Gérard Roques (ancien lieu de vie « les Jonquilles » à Salvagnac, pour partager café et gâteaux.

Annette Ramboz

Agir pour la restauration durable des rivières

Le Syndicat Mixte du Tescou et Tescounet dont le siège est basé aux Sourigous sur la commune de Salvagnac a été créé en 2007 et regroupe dix-sept collectivités de la Vallée du Tescou engagées en faveur de l'intérêt général sur des travaux de restauration du lit et des berges de ces cours d'eau. Ces travaux, qui doivent durer 5 ou 6 ans, découlent d'une étude diagnostic de la rivière et d'un programme pluriannuel planifiant ces derniers. Chaque année, ils sont confiés à des entreprises spécialisées dans le cadre d'un marché public et visent à une amélioration de l'état général de la rivière (végétation et lit). Ils consistent en un rattrapage de l'entretien du cours d'eau, après des années d'abandon et font appel à des techniques forestières et de génie végétal (coupe sélective, recépage, élagage, abattage sélectif, gestion des embâcles...). En 2010, les travaux ont eu lieu sur près de 8 kilomètres sur les communes de Montgaillard, Beauvais sur Tescou, Verlhac sur Tescou, Varennes et le Born.

Le traitement sélectif de la végétation

L'intervention sur la végétation répond à des objectifs précis en vue de favoriser un bon écoulement des eaux et d'assurer la stabilité des berges et du lit. Il s'agit aussi de maintenir ou d'améliorer les fonctions biologique et paysagère de la végétation. Pour cela, pas d'abattage systématique mais seulement des abattages sélectifs permettant à la fois une régénération de la végétation en place, l'amélioration de l'éclairage du lit, le développement d'essences adaptées au milieu, l'élimination d'arbres malades ou morts (hormis ceux présentant des signes d'utilisation par l'avifaune) ou menaçant de tomber dans le cours d'eau et l'élimination d'essences non désirables (peuplier, acacia,...). L'objectif n'est pas de déboiser les berges par des coupes à blanc mais au contraire, de conserver l'existant tout en améliorant le rôle physique, écologique et paysager de la végétation rivulaire. Les secteurs de berges remaniés et/ou dévégétalisés pour l'accès aux travaux sont réensemencés et replantés. En matière d'intervention sur la rivière, la règle première est d'observer ce que la nature a fait de mieux et de privilégier les variétés locales.

L'enlèvement raisonné des embâcles

Sous le terme d'embâcles, sont désignés tous les dépôts d'origine végétale (arbres morts et déracinés, branchages, accumulation de débris fins...), ou de détritus (déchets plastiques, objets métalliques, ...) situés dans le lit du cours d'eau et faisant obstacle ou

non à l'écoulement de l'eau ou situés sur les berges. La plupart de ces embâcles ont un rôle écologique important : cache à poisson, source d'alimentation pour la faune aquatique, diversification des écoulements et oxygénation de l'eau. Ainsi, l'objectif des travaux n'est pas de les éliminer systématiquement mais d'agir seulement sur ceux causant un véritable désordre (**fragilisation d'infrastructures, risque d'inondation important, effet de seuil important avec colmatage par les matières en suspension et impossibilité de franchissement par la faune piscicole**). L'extraction des embâcles est réalisée de la manière la moins traumatisante possible pour le milieu : ceux fixés dans le fond du lit et submergés lors des crues annuelles sont arasés et laissés en place et le travail des engins depuis le lit est strictement limité.

Depuis les premiers programmes d'entretien mis en place dans les années 1980, de nombreux progrès ont été apportés dans la manière de « penser » la gestion des rivières. En contribuant à la biodiversité des rives, à la protection de la ressource en eau, au contrôle de l'érosion, à l'amélioration des populations piscicoles et à la valorisation du cadre de vie, la restauration constitue une étape essentielle dans la gestion de l'eau à l'échelle d'un territoire. De par leurs missions,



Avant et après démontage

les syndicats de rivière assurent un lien entre les populations riveraines et les instances décisionnelles qui mènent leur réflexion à l'échelle du bassin-versant afin d'atteindre un bon état écologique des cours d'eau (Directive Cadre Européenne). De même, ils mènent des actions d'information et de sensibilisation dans le domaine de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques et contribuent ainsi à la compréhension des enjeux par les habitants et les usagers. Au-delà de la phase de restauration, c'est par une action soutenue d'entretien et de gestion faite de relationnel, d'observation et de suivi de terrain que les objectifs de préservation et de reconquête des cours d'eau pourront être atteints et tenus dans la durée.

Etienne Combes
Technicien Rivière au Syndicat Mixte du Tescou et Tescounet



Localz del Consulat de Salbanhac fayt l'an 1475

Dénombrement des feux du Consulat de Salvagnac

Ce document, bien que déposé aux Archives Départementales depuis 1935, demeure propriété de la commune.

Par sa lecture, on a été conduit à faire des constatations sur les lieux-dits et sur les noms propres des propriétaires des feux et à estimer avec prudence la population du Consulat au XV^e siècle.

Les noms propres des propriétaires des « feux »

On va retrouver dans ce dénombrement des noms propres répandus encore aujourd'hui dans la région de Salvagnac ; en voici quelques uns : « Aldibert, Barrau, Blanc, Blaquiere, Buffel, Fornales (Fournalés), Fornie (Fourniè), Gibert, Labranque, Lormiere, Laurens, Massot, Metge, Olibet (Oulivet), Pendaries, Pradier, Quercy, Ratic, Riviere, Terrassie, Viatge, Vidal » et certainement d'autres qui ont été omis.

Pour les prénoms, nos ancêtres n'étaient pas très originaux, peu de prénoms étaient utilisés : « Anthoine, Arnault, Bertrand, Guilhem, Guirault, Joan, Jordy, Marty, Michol, Olivio, Peiro, et Ramon », ces prénoms sont écrits en patois de l'époque. Dans une même famille le père et le fils portaient parfois le même prénom, pour les généalogistes c'est difficile de s'y retrouver ; c'est ainsi qu'il y avait : « Joan Fornales Jouvo » et « Joan Fornales Vielh ».

Si l'on rapproche les noms de lieux-dits et les noms propres des propriétaires, on constate que certains noms propres ont pour origine des noms de lieux-dits et que des noms propres ont donné naissance à des noms de lieux-dits. Si on fait la supposition que les noms propres précédés de « de » proviennent d'un lieu-dit, on retiendra les noms de « Joan de Clairac, Joan de Labranque et Joan de Lafont ». Si le lieu-dit de Lafont existe bien en 1475 on ne trouve pas de traces de Clairac et

Labranque. Pour les noms propres que l'on retrouve comme noms de lieux-dits au cadastre de 1836 et au cadastre actuel, on peut citer les noms propres suivants : « Bonomas, Buffel, Camalet, Cantalauze, Laguarigue, et Rat ».

Pour « Cantalauze », au lieu dit « Camparnals », habitait en 1475 « Peiro Cantalauze », au cadastre de 1836 apparaît le lieu-dit « Cantalauze », c'est « Peiro Cantalauze » qui en est à l'origine, mais « Camparnals » subsiste encore, ces deux lieux-dits étant tout près l'un de l'autre, sur le cadastre actuel « Camparnals » a disparu.

On observe que des habitants possédaient plusieurs « feux » sur le territoire du Consulat, il s'agissait de propriétaires qui avaient des maisons près de leurs terres où ils logeaient fermiers, métayers ou brassiers.

Il en est ainsi de « Peiro Guisart » qui habitait dans le bourg, mais possédait aussi des maisons à « Bernardenc, Condamino, Contalho et Sourigous ». Trois de ces lieux-dits sont très proches de part et d'autre du Tescou, or dans le cadastre de 1604, le Vicomte détenait des maisons et des terres dans ce secteur, une maison en particulier se trouvait près du « chemin appelé la Coste Francezo qui allait de la portete de la ville au masage des Guissarts ». On peut en déduire que la « Condamino » serait devenu le « Masaige des Guissarts » et c'est le nom de « Peiro Guisart » qui en serait à l'origine. De plus, il a été précisé que les « Condamino »

étaient des terres propriétés du Seigneur, or dans le cadastre de 1604, il ressort que le Vicomte de Monclar possédait de nombreuses terres dans cette zone, il était aussi propriétaire du Moulin des « Sourrigous ». Enfin un « masage » était tout simplement un hameau. On ne peut passer sous silence les noms de « Olivio et Joan De Lerm ». Il s'agissait d'une famille possédant d'après Pierre Pradier « un bien rural considérable » dont une quinzaine de maisons. Cette famille était originaire du lieu-dit « Del Lerm » dans la paroisse de « Gourgaillac », ce lieu-dit prendra le nom de « Borde Blanque ». D'après Cécile Montlivier qui a consacré une étude sur les Delherm (I) à Rabastens, un Olivier Delherm était déjà à Rabastens en 1446, il était marchand. « Ses trois fils également, les deux premiers Guillaume et Raymond à Rabastens, le troisième Pierre à Salvagnac ». Raymond fit aussi construire en 1469 une maison dans la ville de Salvagnac. Il eut deux fils « Olivio et Joan » qui apparaissent dans le dénombrement de 1475, ils étaient aussi marchands. « Les armes de leur maison qui consistent en trois larmes » ont été gravées sur une pierre que retrouva « Monsieur Legendre, Baron de Salvagnac vers 1717 ».

Estimation de la population en 1475

Le dénombrement des feux n'était pas un recensement, il était fait avec un objectif fiscal. Cependant les historiens contemporains ont fait l'hypothèse qu'il était possible de faire une estimation de la population dans la mesure où pourrait être connu le nombre de personnes qui vivaient sous le même toit. Les historiens se sont accor-

dés pour retenir le coefficient de 4 pour les villes et 5 pour les campagnes. L'exemple, entre autres, du dénombrement de Carpentras dans le Comtat Venaissin vers 1478 est venu confirmer cette hypothèse, en effet le « recensement de Carpentras ne se contente pas de dresser la liste nominative des chefs de famille ou de feux ; il indique pour chaque feu la nombre de bouches à nourrir » ; ce qui donne une moyenne de 5,1.

Pour le Consulat de Salvagnac le nombre de feux étant de 695, avec un coefficient d'occupation de 5, on a une population estimée de 3475 habitants, avec un coefficient de 4 une population de 2740 habitants. La population du Consulat était donc très élevée, d'autant plus que n'étaient pas décomptés la noblesse et le clergé exemptés d'impôts. Pour la noblesse, il faudrait prendre en compte la famille du Vicomte Antoine de Monclar ainsi que les personnes à son service et dans ses fermes, pour le clergé, il devait y avoir au moins un prêtre par paroisse et également des personnes pour l'assister. Aux chiffres estimés de

la population qui viennent d'être indiqués, il faudrait ajouter une dizaine de personnes supplémentaires. On peut estimer sans aucune certitude que la population du Consulat en 1475 se situait autour de 3000 habitants.

Quant à la ville, elle regroupait, 82 feux soit une population de 350 à 400 habitants.

Devant ce nombre élevé d'habitants qui peut étonner, il faut savoir que de 1340 à 1450, les populations rurales avaient été particulièrement éprouvées par des épidémies de peste et par des guerres, en revanche au cours de la période de 1450 à 1560, ces mêmes populations connaîtront une forte progression démographique, les épidémies ayant quasiment disparu ainsi que les guerres. Ces évolutions de population peuvent expliquer en partie le chiffre important du peuplement du Consulat.

Après 1587 et la destruction de la ville, des remparts, le saccage des cultures, la population chutera

brutalement avec l'exode des habitants vers des contrées plus paisibles. En 1790, la population était estimée à 1330 habitants, elle augmentera tout au long de la première moitié du XIX^e siècle pour atteindre un maximum de 1916 habitants au recensement de 1866.

Conclusion.

A partir du dénombrement des « feux du Consulat de Salvanhac » en 1475, on peut conclure par quatre constatations :

- 1- la population était très dispersée sur le territoire du Consulat.
- 2- des noms de lieux existants en 1475 sont encore localisables de nos jours.
- 3- des noms de familles dénombrés en 1475 perdurent encore de nos jours dans la région de Salvagnac, il conviendrait de rechercher si ces familles sont des descendantes des familles de 1475, exercice très difficile.
- 4- la population estimée en 1475 était trois fois plus importante que la population actuelle.

Jean Lauzeral, Mars 2010

(1) Delherm : orthographe actuelle

Sources Bibliographiques

- > Archives Départementales : 276 EDT CC 1 Feux du Consulat de Salvanhac 1475
- > Archives Départementales : 276 EDT CC 4 Cadastre du Consulat de Salvanhac 1603-1604
- > Hugues Neveux, Jean Jacquart, Emmanuel Le Roy Ladurie : Histoire de la France rurale Tome 2, l'âge classique des paysans de 1340 à 1789, Editions du Seuil 1975.
- > Pierre Pradier : Mémoires Historiques du village de Salvagnac Année 1759
- > Elie Rossignol : Monographie des Cantons de Salvagnac et Rabastens 1866
- > Robert-Henri Bautier : Feux, population et structure sociale au milieu du XV^e siècle : l'exemple de Carpentras. Annales : Economies Société, Civilisations, Année 1959, Volume 14, Numéro 2
- > Cécile Montlivier : Une noble famille de bourgeois ; les Delherm. Echo de Rabastens 1990.



Bien à savoir :

ETAT CIVIL

ILS ONT VU LE JOUR

- › Lucas SEGUIN
le 17 février
- › Carmen McCORMACK
le 8 avril 2011

ILS NOUS ONT QUITTÉS

- › Marie REISDORFF veuve DALBAVIE
le 19 janvier
- › Claude GALABERT épouse ROBERT
le 02 mars
- › Norbert MONCERET le 06 mars
- › Renelde PLASMAN veuve CLEMENT
le 20 mars
- › William SALLES le 28 mars
- › Noël SUIRE le 30 mars
- › Suzanne DAVID le 31 mars

MESSES ET CELEBRATIONS

SUR LE SECTEUR SALVAGNACOIS

Tous les dimanches, messe à l'église de Salvagnac
à 9 heures, sauf :

Dimanche 17 avril RAMEAUX 10h30 Salvagnac

Jeudi 21 avril Première communion 18h30
Rabastens et Saint Sulpice

Vendredi 22 avril CHEMIN DE CROIX 15h
À définir

Samedi 23 avril VEILLEE PASCALE 21h
Rabastens et Saint Sulpice

Dimanche 24 avril PÂQUES 10h30 Salvagnac

Dimanche 1^{er} mai SAINT GEORGES Messe
10h30 La Sauzière Saint Jean suivie d'un repas
(05 63 33 54 18)

Vendredi 6 mai Repas Paroissial 19h La Sauzière
Saint Jean (05 63 33 54 18 - 05 63 33 02 15)

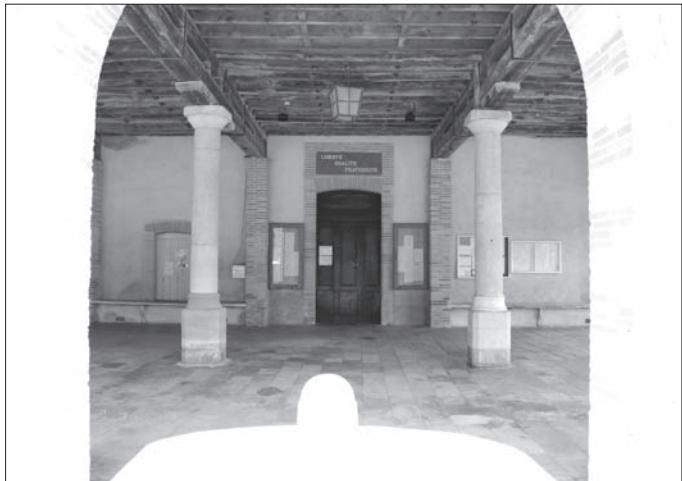
Jeudi 2 juin ASCENSION 10h30 Salvagnac

Dimanche 12 juin PENTECÔTE 10h30
St Martin de Cesquièvre

Tout autre renseignement au secrétariat paroissial :
Tel : 05 63 33 80 03

NOUVEAUX ARRIVANTS

- › Madame Suzanne AZEMA et
Monsieur Jean-Pierre MOLINA, à Gourgaillac
- › Mademoiselle Laura GERFAUD et
Monsieur Pierre FARENC, Grand' Rue
- › Monsieur et Madame UNDERWOOD,
Grand 'Rue
- › Mademoiselle Pauline HERNARD et
Monsieur Gaëtan PLASTRE, rue Gérard Roques
- › Monsieur et Madame HARMSEN, à la Grèze



PERMANENCES DU SECRETARIAT DE LA MAIRIE

Tél : 05 63 33 50 18 - fax : 05 63 33 57 73
émail : mairie.salvagnac@wandoo.fr

Horaires	Matin	Après midi
Lundi	Fermé au public	14h - 18h
Mardi	9h - 12h	14h - 18h
Mercredi	9h - 12h	14h - 18h
Jeudi	9h - 12h	14h - 18h
Vendredi	Fermé au public	Fermé au public
Samedi	9h - 12h	Fermé



AUTRES PERMANENCES

AIDE-MENAGERE

Mme RIEUGNIE Liliane, Responsable de secteur des aides à domicile, vous recevra tous les mercredis de 14 h à 16 h, salle du Conseil Municipal à la Mairie.

PERMANENCE SOCIALE DE GAILLAC

Maison du Conseil Général

Permanence sociale sur rendez vous au 05 63 81 21 81

Lieu et horaires des permanences.

Gaillac – Lundi, Mercredi et Vendredi 10, 12 rue Gaubil

Lisle sur Tarn – Mardi, Jeudi 7 rue Chambre de l'Edit

M.S.A. DU TARN

Mme TEILLIER ou Mme LAGARDE, Assistantes sociales de la Mutualité Sociale Agricole, vous recevront uniquement sur rendez-vous le 1^{er} mercredi de chaque mois à la Mairie de 9 h à 11 h. Téléphoner à la MSA : 05 63 57 01 71

La PMI

Une infirmière puéricultrice de la PMI (Protection Maternelle et Infantile) propose un accueil tous les 3^e jeudi du mois de 10h à 11h, salle du billard / espace Caraven Cachin à Salvagnac (Pesées, rythmes, tétées, pleurs, etc.).

Pour tout renseignement : Maison de la PMI. Conseil général à Gaillac - Tel. : 05 63 81 21 81

Horaires de l'autobus Ligne 921 : Albi - Montauban / Montauban - Albi

Jours de circulation	L à V*	L à V*	L à V*	L à V, D	D*	L à V*	N'oubliez pas de faire signe au chauffeur de bus pour qu'il s'arrête !
Albi SNCF	05h15	06h25	13h20	16h15	18h30	18h53	
Marssac RN88	05h25	06h35	13h30	16h25	18h40	19h03	
Gaillac SNCF	05h35	06h45	13h40	16h35	18h50	19h13	
Salvagnac embranchement	05h50	07h05	14h00	16h50	19h10	19h33	
Beauvais-sur-Tescou	06h00	07h15	14h10	17h00	19h20	19h43	
Montauban SNCF	06h20	07h35	14h30	17h20	19h40	20h03	
Jours de circulation	L à V*	L à V*	Mer* ⁽ⁱ⁾	L à V*	L à V, D*	L à V, D*	
Montauban SNCF	06h30	08h45	14h30	17h10	19h19	22h23	00h30
Beauvais-sur-Tescou	06h50	09h05	14h50	17h30	19h39	22h43	0h50
Salvagnac embranchement	07h00	09h15	15h00	17h40	19h49	22h53	01h00
Gaillac SNCF	07h21	09h35	15h20	18h00	20h09	23h13	01h20
Marssac RN88	07h31	09h45	15h30	18h10	20h19	23h23	01h30
Albi SNCF	07h41	09h55	15h40	18h20	20h29	23h33	1h40

* : Ne circule pas les Fêtes (sauf exception précisée dans le renvoi numéroté) - (i) : Circule uniquement en période scolaire.

L'agence du Crédit Agricole rénovée

L'agence a rouvert le 8 décembre 2010 avec les services suivants :

Un GAB (Guichet Automatique de Banque) qui permet désormais toutes les opérations sur comptes 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

Guichet de dépôt sécurisé aux heures d'ouverture

Ouverture au public :

mercredi, jeudi et samedi matin de 9h30 à 12h.

Contact :

Tel. 08 10 16 22 37. - Fax: 05 63 33 64 71.
contact@ca-nmp.fr



Bien à savoir :



LES MARCHÉS À SALVAGNAC

Halle de la mairie
et Allées Jean Jaurès :

- Marché traditionnel
Mercredi matin
- Boucherie uniquement,
Vendredi et dimanche matin
- Marché des producteurs
Vendredi de 16h à 20h.

CHAMBRE DE COMMERCE

Si vous êtes intéressés par la visite d'un conseiller d'entreprises, vous pouvez contacter le secrétariat du service « commerce » pour organiser un rendez-vous individuel

Tél. : 05 63 49 48 47

TRIBUNAL D'INSTANCE D'ALBI

Rue du Sel - BP156
Tél. : 05 63 54 15 12

OFFICE DE TOURISME BASTIDES ET VIGNOBLE DU GAILLAC

Bureau d'information touristique de Salvagnac – Les Sourigous
05 63 33 57 84
salvagnac@tourisme-vignoble-bastides.com
www.tourisme-vignoble-bastides.com

Horaires d'ouverture

- Du 1^{er} avril au 30 juin :
Du mardi au samedi de 10h à 12h et de 14h à 18h.
- Du 30 septembre au 31 mars :
Mardi, jeudi et samedi de 10h à 12h et de 14h à 17h.

HORAIRES DE LA BIBLIOTHEQUE

Tél. : 05 63 40 59 02

Mercredi : de 10h à 12h et de 14h30 à 16h30

Vendredi : de 16h30 à 18h30

Samedi et dimanche : de 10h à 12h

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS SALVAGNACOIS

Tél. : 05 63 33 57 89

Ouverture au public

Bureau du Lac des Tasconis :

- mardi, mercredi et jeudi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h
- le vendredi de 9h à 12h

CONCILIATEUR DE JUSTICE

Maitre Michel PHILIPPON

assurera les permanences

Les mercredis de 14h à 17h

➤ Jeudi de 14h à 17h
Nouveau conciliateur - pas encore
d'infos pour les permanences
rendez-vous : 05 63 41 85 65 ou 06 73 54 43 93

SERVICE MINICAR de SALVAGNAC

Contact : Monsieur DALBIS 05 63 33 51 33

Marché de Salvagnac	tous les mercredis après-midi (6,00€)
Marché de Rabastens	tous les samedis matin sauf le 2 ^e (8,00€)
Marché de Montauban	le 2 ^e samedi matin du mois (10,00€)
Marché de Gaillac	tous les vendredi matin (10,00€)

EN CAS D'URGENCE

Samu 15 (112 d'un portable)

Pompiers 18

Gendarmerie 17 ou 05 63 33 68 35

Ambulances

Taxis Faux 05 63 40 58 59

Taxis d'oc 05 63 33 28 43

EDF sécurité dépannage 0810 333 081

SANTÉ

Cabinet médical 05 63 33 52 50

Pharmacie 05 63 33 50 07

Dentiste 05 63 40 55 18

Cabinet d'infirmières

05 63 40 55 33

Masseur / kinésithérapeute

05 63 40 50 21

Un conteneur de récupération de vêtements, placé Avenue Caraven Cachin devant le cimetière, est à votre disposition. Il remplace désormais le vestiaire du secours catholique de l'ancien presbytère. Association Le Relais 81 Entreprise à but socio-économique basée à Mazamet.

HORAIRES de la POSTE

	MATIN	APRES MIDI
Lundi au samedi	9 h à 12h	Fermé
Levée du courrier : en semaine à 14h30 - le samedi à 10h30		
Une boîte aux lettres est à votre disposition		
Place de la Mairie.		

PERMANENCES DU CABINET MÉDICAL

Tél : 05 63 33 52 50

Horaires	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
9h - 12h	Dr. SAID	Dr SIRUGUE	Dr BARRIE	Dr SIRUGUE	Dr BARRIE	GARDE
14h - 16h	Dr BARRIE	Dr. SAID	Dr. SAID	Dr BARRIE	Dr. SAID	
16h - 18h	Dr SIRUGUE				Dr SIRUGUE	